

PROGRAMME DU COLLOQUE VIOLENCES ET DROIT

LES NOUVELLES FORMES DE VIOLENCE

Lundi 27 avril 9h - 17h, 9 rue Malher 75004 Paris, France

9h:

PROPOS INTRODUCTIFS

par Anne-Marie Leroyer, Professeure à
l'université Paris 1 Sorbonne

« Comment définir la violence ? »

PARTIE 1 : LA VULNÉRABILITÉ : UNE CIBLE DE LA VIOLENCE, UN ENJEU POUR LE DROIT

Présidence de séance: Anne-Marie LEROYER

9h30 :

1ère table ronde :

*La violence économique intégrée dans le droit
positif : une protection efficace de la partie
faible ?*

Avec l'intervention des professeurs
Mustapha Mekki (Paris 13) et Rémy
Libchaber (Paris 1), et d'un avocat spécialisé
en droit des contrats

11h :

2ème table ronde :

*La vulnérabilité pendant l'accouchement : le
droit saisi par les violences obstétricales.*

Avec l'intervention de la professeure Diane
Roman (Paris 1) et de la Maître de conférence
Anne Simon, (Paris 1) de la juriste Marie-
Hélène Lahaye (Paris 1), de Gilles Crépin,
professeur de médecine, membre de
l'Académie nationale de médecine, et de
René-Charles Rudigoz, professeur de
médecine et expert national agréé par la
Cour de cassation

PARTIE 2 : LE DROIT BOUSCULÉ PAR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES, SOURCES INÉDITES DE VIOLENCE

Présidence de séance: Loïs Raschel, vice-procureur,
parquet de Paris

14h :

3ème table ronde :

*Le droit à l'épreuve du harcèlement numérique,
une violence dématérialisée.*

Avec l'intervention de Maître Nicolas
Verly (cabinet Verly), de Maître Frédéric Picard
(cabinet Haas avocats), et de la commissaire de
police Anne Souvira

15h30 :

4ème table ronde :

*Robot violenté et robot violent : l'intelligence
artificielle, un nouveau défi pour le droit ?*

Avec l'intervention de la professeure Marie
Dugué (Université de Tours) et de Maître
Virginie Bensoussan (Cabinet Bensoussan
avocat), et du professeur Grégoire Loiseau
(Paris 1)

Inscription:

<https://forms.gle/Vo2FpdpuGo1VwrfGA>

120€ pour les professionnels non adhérents et
de 70€ pour les professionnels adhérents à
l'association.

gratuit pour les étudiants, doctorants et
professeurs universitaires

La participation à cette formation est validée au titre de la
formation continue des avocats

